

Rapport de la commission des finances,

Préavis municipal N° 2021-02 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission des finances, composée de : Mesdames Samanta Cardaropoli, Esther Martinetti, Messieurs Henri-Robert Borgeaud, Eric Joseph, Michel Turin, Marc-Eugène Viret et Claude Brocard, rapporteur, s'est réunie sur convocation de la municipalité, le lundi 13 septembre à 19.00 heures, en présence de la municipalité représentée par Monsieur Didier Chapuis, syndic, Madame Valérie Codina Cervellin, Messieurs Yves Jauner et Daniel Rochat. Municipaux.
Messieurs Philippe Gacon et Daniel Traini représentaient la commission de gestion.

En préambule,

Notre syndic nous expose que la situation financière de la commune est saine, les rentrées fiscales au 30 juin conformes aux prévisions, les possibles effets délétères du COVID-19 ne se sont pas encore fait ressentir, par contre une diminution des impôts à la source anticipe un ralentissement des rentrées.

L'impôt des personnes morales n'a pas diminué comme en 2019 et 2020 ; les effets de la RIE III se seraient-ils stabilisés ? on aimerait le croire.

On est dans le budget, les recettes suivent l'évolution prévue pour l'instant (au 30 juin)

La municipalité propose le maintien du taux actuel en vigueur depuis 2013, malgré cette bonne santé financière.

Arguments :

- L'investissement important à venir pour les nouveaux bâtiments scolaires.
- Les déductions fiscales supplémentaires et population stagnante nous font entrevoir des rentrées stationnaires.
- Les effets de la RIE III et du COVID19 sont encore à attendre.
- Le financement des nombreux investissements en cours est à assurer.

Tout ceci nous invite à la prudence, Et si Penthelaz avec son taux de 74% se situe dans la fourchette moyenne supérieure du canton- 69.75 %, et même si comparaison n'est pas raison, elle se trouve en dessus de Cossonnay- 69.5%, légèrement en dessus d'Echallens-72,5%, mais en dessous de Lausanne-78,5%.

La stabilité dans l'effort contributif nous paraît préférable au jeu du yoyo.

Nous faisons confiance à notre municipalité pour utiliser au mieux les ressources que lui sont confiées.

La commission des finances unanime est en accord avec la municipalité pour maintenir le taux d'imposition à 74% et vous prie d'adopter les conclusions du préavis municipal 2021-02 telles que présentées.

Penthalaz le 17 septembre 2021,

Le rapporteur :

Caude Brocard.....

les membres :

Samanta Cardaropoli.....

Esther Martinetti.....

Henri-Robert Borgeaud

Eric Joseph

Michel Turin

Marc-Eugène Viret